



# Assemblée générale

Cinquante-septième session

**34**<sup>e</sup> séance plénière

Jeudi 17 octobre 2002, à 15 heures  
New York

*Documents officiels*

*Président :* M. Kavan ..... (République tchèque)

*En l'absence du Président, Mlle Clarke  
(Barbade), Vice-Présidente, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 10.*

## Points 33 et 41 de l'ordre du jour (*suite*)

### Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

**Rapport du Secrétaire général (A/57/172)**

### Examen et évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90

**a) Examen et évaluation finals de l'application du  
Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le  
développement de l'Afrique dans les années 90**

**Rapport du Secrétaire général (A/57/156  
et Corr.1)**

**b) Application du programme de la deuxième  
Décennie du développement industriel  
de l'Afrique**

**Rapport du Secrétaire général (A/57/175)**

**Mme Ndhlovu** (Afrique du Sud) (*parle en  
anglais*) : Je tiens à remercier le Secrétaire général  
pour les rapports qu'il a préparés sur les points de  
l'ordre du jour dont nous sommes saisis aujourd'hui et  
qui traitent de l'Afrique. Comme nous l'avons dit au

cours du débat de trois jours qui a été consacré au  
Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le  
développement de l'Afrique dans les années 90, nous  
avons trouvé son rapport sur cette question (A/57/156  
et Corr.1) très utile et très instructif. Ce rapport a  
beaucoup compté dans l'élaboration du projet de  
résolution qui a été adopté ce matin au sein du Comité  
ad hoc plénier de l'Assemblée générale, qui met un  
terme à l'ère du Nouvel Ordre du jour des Nations  
Unies pour le développement de l'Afrique dans les  
années 90 et le remplace par le Nouveau Partenariat  
pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en tant  
que nouveau cadre directif pour l'Afrique, sur lequel la  
communauté internationale, y compris les Nations  
Unies, devrait faire porter ses efforts en vue du  
développement de l'Afrique.

Le rapport du Secrétaire général sur l'application  
des recommandations figurant dans le rapport du  
Secrétaire général sur les causes des conflits et la  
promotion d'une paix et d'un développement durables  
en Afrique (A/57/172) contient un bilan et une analyse  
très lucides des défis auxquels l'Afrique est confrontée  
et présente des propositions et des observations  
extrêmement utiles.

La version mise à jour de la grille de mise en  
oeuvre des recommandations initiales du Secrétaire  
général offre un tableau clair des progrès qui ont été  
réalisés et des contraintes qui persistent, tout en  
proposant des mesures pour y remédier. C'est un  
excellent outil de planification pour l'avenir.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Avant de commenter plus en détail le rapport qui nous est soumis, je voudrais faire quelques observations sur les débats d'aujourd'hui. C'est un jour important, non seulement à cause de l'importance des points qui sont débattus, mais aussi parce que l'Afrique, d'une certaine façon, prend la tête du processus de réforme de l'ONU.

Nous entendons constamment des appels à l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de l'ONU, et notamment de l'Assemblée générale. Aujourd'hui, nous avons un exemple de ce qui peut être fait. Nous avons tenu compte de la corrélation qui existe entre les trois points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale concernant le développement de l'Afrique et, dans l'esprit d'une approche globale de ces questions, elles ont été combinées pour faire l'objet d'un seul débat, ce qui nous permet de les traiter et d'éviter ainsi le risque de discussions répétitives à l'Assemblée. De l'avis de ma délégation, c'est un bon exemple de la façon dont on peut en améliorer le programme de travail de l'Assemblée.

Ma délégation a d'autres raisons de croire qu'il est bon d'examiner ces points ensemble. Le rapport du Secrétaire général de 1998 avait souligné le lien entre la paix et le développement tout en présentant une approche globale de la prévention des conflits, de l'élimination de la pauvreté et du développement durable en Afrique. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui remplacera le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 à l'ordre du jour de l'Assemblée générale, a aussi clairement reconnu ce lien en rappelant que la paix et la sécurité, entre autres, étaient des conditions du développement durable.

Comme nous l'avons dit ces dernières semaines, nous avons maintes occasions de réfléchir au rapport du Secrétaire général sur l'examen et l'évaluation finals de l'application du Nouvel Ordre du jour. Je voudrais donc aujourd'hui concentrer mes commentaires sur le rapport sur « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique ».

Ma délégation rend hommage au rôle joué par le Secrétaire général au cours des derniers mois dans l'aide apportée pour la prévention et le règlement des conflits, non seulement en Afrique mais aussi à travers le monde. Nous avons été témoins des résultats de la

vision déterminée mise en oeuvre en faveur de la paix en Sierra Leone, de l'organisation réussie d'élections démocratiques dans ce pays et des progrès réalisés dans la promotion de la paix dans la sous-région. Nous nous félicitons également des efforts sans relâche déployés par le Secrétaire général pour ramener la paix en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs.

En juillet 2002, lors du Sommet inaugural de l'Union africaine, les dirigeants africains, inspirés par le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, ont pris la décision historique de modifier et d'améliorer les mécanismes de prévention et de règlement des conflits en Afrique. Un important élément de cette décision a été la reconnaissance du fait que les pays africains, collectivement, devaient améliorer leurs capacités en matière de maintien de la paix afin d'intervenir dans les conflits pour faciliter leur règlement. Cette reconnaissance s'appuie sur la réalité, à savoir l'hésitation que manifestent certains milieux de la communauté internationale lorsqu'il apparaît nécessaire d'agir pour régler les conflits en Afrique.

La complexité du problème ne fait pas de doute; si nous voulons réussir, il faudra mettre en place une série de partenariats entre les pays africains et le reste de la communauté internationale. Ces partenariats devront toutefois tendre non seulement à former des forces de maintien de la paix mais surtout à rechercher sérieusement les moyens à mettre en oeuvre pour que les pays africains puissent efficacement maintenir la paix. Un aspect important à cet égard est la fourniture d'un soutien logistique et d'autres ressources clés qui sont déterminantes pour le succès de toute opération de maintien de la paix.

Ma délégation estime que l'ONU est bien placée pour jouer un rôle de premier plan en facilitant et établissant ces partenariats. Elle collaborera avec d'autres pays, dans les prochains mois, pour étudier les domaines dans lesquels l'ONU pourrait apporter une contribution aux efforts de règlement des conflits de l'Afrique.

En Afrique, nous commençons à faire de grands progrès dans nos efforts de paix. Toutefois, le simple règlement des conflits et l'instauration de la paix ne sont pas suffisants pour créer un continent stable et prospère.

Ma délégation trouve donc particulièrement encourageante la récente décision du Conseil économique et social de créer un groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit. Elle se félicite également de la suite positive qui a été donnée à la demande de la Guinée-Bissau de créer ce Groupe consultatif spécial, et nous serons heureux de contribuer autant que possible à son succès. En outre, nous sommes convaincus que cela pourrait apporter une réelle contribution au développement durable et à la reconstruction de ce pays africain ami, et que le peuple de la Guinée-Bissau ne mérite pas moins de la part de cette Organisation.

Les questions identifiées dans le rapport du Secrétaire général comme étant importantes pour l'édification d'une paix durable et pouvant encourager le développement durable en Afrique coïncident tout à fait avec la philosophie du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique. La promotion d'une bonne gouvernance, du renforcement des capacités, de mise en valeur des ressources humaines, des services de santé publique, du rôle de la femme, de l'aide internationale, de l'allègement de la dette, de l'accès aux marchés, ainsi que de la coopération et de l'intégration régionales, répond tout à fait aux priorités contenues dans cette initiative. Nous souscrivons pleinement à l'idée que toutes ces questions, dont la liste n'est certainement pas exhaustive, sont importantes lorsque nous essayons de trouver des moyens de garantir une paix et un développement durables sur le continent.

En outre, ma délégation appuie pleinement les propositions contenues dans le rapport sur le financement intégral du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et sur la nécessité de délier toute l'assistance aux pays africains afin d'améliorer l'efficacité de l'aide ainsi que de trouver des solutions à la situation de la dette extérieure de tous les pays africains très endettés.

Alors que l'Afrique a, grâce au Nouveau Partenariat, pris le contrôle de son propre ordre du jour pour le développement, elle a également reconnu le rôle crucial de l'aide internationale dans le cadre d'un véritable partenariat, qui présuppose la nécessité de fournir des ressources accrues à ce continent. C'est pourquoi nous appuyons la proposition faite dans le rapport par laquelle le Secrétaire général demande instamment à la communauté des donateurs de doubler les flux d'aide publique vers l'Afrique, conformément

aux recommandations formulées en mars 2002 à la réunion du Comité de haut niveau chargé des programmes du Conseil des chefs de secrétariat des Nations Unies pour la coordination.

Nous sommes tous très enthousiasmés par le fait que l'Afrique a, dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, pris en main son avenir. Cette initiative constitue aussi une invitation lancée à la communauté internationale pour qu'elle forge de nouveaux partenariats grâce auxquels nous pourrions tous oeuvrer vers la réalisation des Objectifs du Millénaire et des autres objectifs de développement. Soyons à la hauteur.

À cet égard, ma délégation est particulièrement heureuse que le Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale pour l'examen et l'évaluation finals de la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 ait adopté ce matin la résolution sur le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Cette résolution offre un excellent cadre pour le renforcement du soutien international au Nouveau Partenariat. Nous nous félicitons aussi de la manière équilibrée dont elle aborde la question en prenant en considération les rôles de toutes les parties prenantes. La résolution reconnaît en outre la primauté qui revient aux pays africains quant au développement et à l'application du Nouveau Partenariat.

Il est essentiel, lors de nos délibérations sur le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, de nous souvenir que ces délibérations ne sont pas un exercice abstrait mais qu'elles doivent se concentrer sur la manière dont nous mettrons en oeuvre le Nouveau Partenariat, car derrière la question de savoir comment faire avancer ce partenariat se cachent celles de savoir comment faire profiter du progrès macroéconomique les agriculteurs de nos villages et les commerçants et marchands des quatre saisons de nos villes et comment permettre aux mères d'élever des enfants sains qui puissent fréquenter des écoles bien gérées.

Ces deux dernières années, nous avons assisté à plusieurs conférences et sommets internationaux, tels que le Sommet du Millénaire, la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, la Conférence internationale sur le financement du

développement et le Sommet mondial pour le développement durable, qui ont tous souscrit à l'idée de partenariat. Cette dernière a été élaborée afin relever les sérieux défis que l'architecture financière internationale, la réduction de la pauvreté et le développement représentent pour la communauté mondiale et l'Afrique en particulier.

Les ministres des finances africains et leurs adjoints sont en ce moment même réunis à Johannesburg pour examiner et définir le rôle qui leur revient dans ce partenariat et ce non pas parce qu'on leur a ordonné de le faire, mais pour donner l'impulsion requise pour identifier et surmonter les graves défis auxquels nous sommes confrontés.

**M. Valdivieso** (Colombie) (*parle en espagnol*) : La délégation de la Colombie est heureuse de participer à ce débat de l'Assemblée générale consacré, en substance, aux besoins spécifiques du développement économique de l'Afrique, à l'instauration d'une paix durable sur le continent et à la manière dont les Nations Unies devraient répondre à ces objectifs.

Nous avons, en particulier, la tâche d'effectuer l'examen et l'évaluation finals de la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 qui, 10 années durant, a constitué le cadre directeur des efforts de notre Organisation en faveur du développement africain.

Cette tâche qui est rendue possible grâce aux documents très instructifs préparés par le Secrétariat et grâce, tout spécialement, à l'évaluation de la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour effectuée par le groupe des personnalités éminentes conduit par M. Kwesi Botchwey. Je voudrais le remercier, lui et ses collaborateurs, pour le document de grande qualité qu'ils nous ont soumis et pour les conclusions et recommandations très précieuses qu'ils ont formulées.

Ma délégation voudrait également saisir cette occasion pour rendre hommage aux institutions, fonds et programmes des Nations Unies qui, durant ces 10 années, ont mis en oeuvre les programmes pour l'Afrique. Grâce à eux, les États Membres de l'ONU ont été en mesure de participer de façon solidaire aux efforts de développement économique et social des peuples africains et à la satisfaction de leurs aspirations à la paix. Nous comptons que cette expérience longue

de 10 ans donnera un nouvel élan au travail de l'Organisation pour les années à venir.

La délégation de la Colombie partage le point de vue, largement exprimé durant ce débat ainsi que par les chefs d'État et ministres des affaires étrangères qui, le 16 septembre, ont pris la parole lors de la réunion de haut niveau sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, selon lequel les objectifs du Nouveau Partenariat doivent nous servir de guide pour bâtir les futures relations entre l'Organisation des Nations Unies et les pays d'Afrique.

Il s'agit de relations qui doivent reposer sur la consolidation des objectifs du Nouveau Partenariat par trois séries d'acteurs : premièrement, les pays africains eux-mêmes, qui doivent intégrer la vision du Nouveau Partenariat à leur propre planification stratégique; deuxièmement, le système des Nations Unies, dans la mesure où la réalité du Nouveau Partenariat se concrétise aux divers niveaux de l'Organisation; et, troisièmement, les pays partenaires du développement de l'Afrique, en particulier ceux qui ont les économies les plus développées du monde.

Nous demeurons pleinement convaincus que les objectifs du Nouveau Partenariat – paix, sécurité, démocratie et bonne gouvernance, ainsi que le développement socioéconomique, la coopération régionale et l'intégration de l'Afrique – pourront tirer force et parti des atouts des Nations Unies. Notre Organisation peut fournir information et analyse, ainsi qu'assistance technique; faire office de tribune pour défendre et exposer les intérêts des peuples africains; et aussi, en rassemblant la communauté internationale autour d'elle, prendre des mesures en faveur de la paix et du développement international.

Nous devons, bien sûr, adapter ces points forts aux besoins particuliers de l'Afrique. Sur ce point, les personnalités indépendantes qui ont évalué la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour nous recommandent de prendre deux mesures fondamentales : tout d'abord, donner à l'ONU les moyens de mener à bien cette tâche et, deuxièmement, harmoniser ses innombrables programmes.

Elles nous soumettent également une série de mesures pratiques reprises, d'ores et déjà, dans le projet de résolution dont la délégation du Brésil conduit habilement la négociation. Par exemple, il faut regrouper autour d'un seul bureau du Secrétariat la préparation de tous les rapports relatifs au

développement de l'Afrique et gérer l'application du nouveau programme pour l'Afrique au niveau administratif approprié. En outre, notre délégation estime que les délibérations annuelles de l'Assemblée générale sur les questions africaines pourraient être rassemblées dans le cadre d'un seul débat.

Nous avons bien conscience que l'objectif à long terme des peuples d'Afrique est, comme le décrit le plan d'action du Nouveau Partenariat,

« de s'extirper eux-mêmes, ainsi que leur continent, du malaise du sous-développement et de l'exclusion d'une planète en cours de mondialisation ».

C'est un objectif qu'un pays en développement comme la Colombie est en mesure de comprendre et de partager pleinement. C'est pourquoi nous avons trouvé fort utile de travailler avec d'autres pays d'Amérique latine sur les plans d'intégration économique régionale et sous-régionale.

Par ailleurs, nos efforts d'intégration dans l'économie mondialisée actuelle ont suscité des attentes qui pourraient servir de points de repère aux pays africains, même si elles n'ont pas encore été réalisées. Un rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur l'expérience de l'Amérique latine en matière de mondialisation a notamment mis en évidence la difficulté qu'éprouve la région à protéger sa population des effets négatifs de la mondialisation, la concentration des connaissances et des richesses entre les mains d'une élite, la détérioration croissante de l'environnement et le phénomène d'une croissance économique non assortie d'un essor de l'emploi. Ces observations devraient inciter les pays africains à ne pas fonder de trop grands espoirs sur la mondialisation.

Enfin, étant donné que nous siégeons au Conseil de sécurité depuis bientôt deux ans, la délégation colombienne tient vivement à faire des observations sur la manière dont la paix et la sécurité sont liées au développement de l'Afrique. Le rapport du Secrétaire général de 1998 sur les causes des conflits et la promotion du développement a déjà clairement montré cette corrélation négative. En fait, l'une des principales conclusions de l'équipe d'évaluation du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 l'indique très succinctement : les conflits et le développement sont des ennemis mortels. Cela est confirmé tous les ans par

le *Rapport mondial sur le développement humain*, qui souligne que les pays situés au dernier rang de l'indice du développement humain sont, soit en proie à un conflit, soit en train de se relever d'un conflit.

Au Conseil de sécurité, nous avons appuyé les efforts déployés par l'ONU pour renforcer les initiatives réussies des pays africains. Nous accueillons avec une très grande satisfaction les négociations de paix qui se déroulent actuellement au Kenya au sujet du Soudan et de la Somalie. Nous nous félicitons également du retour de la paix, cette année, en Sierra Leone et en Angola, et nous prenons note avec optimisme des progrès enregistrés en République démocratique du Congo.

Pour ce qui est de l'avenir, nous aimerions mettre l'accent sur trois tendances salutaires au sein de l'Organisation concernant le maintien de la paix et la sécurité en Afrique. La première de ces tendances est l'approfondissement des relations des Nations Unies avec l'Union africaine et les différentes organisations régionales et sous-régionales dans les domaines de la prévention des conflits, des opérations de maintien de la paix et de la consolidation de la paix après les conflits. Cette semaine, par exemple, le Conseil a donné son appui à la force d'observation que la Communauté économique des États de l'Afrique centrale déploiera le long de la frontière entre le Tchad et la République centrafricaine.

Deuxièmement, l'Organisation tend à se concentrer de manière croissante sur le caractère régional des conflits et désigne donc de plus en plus des représentants spéciaux pour des régions particulières. Cela a récemment été le cas pour la région des Grands Lacs et pour l'Afrique de l'Ouest. Cette dernière région a fait l'objet d'un débat du Conseil au moment où la Colombie occupait la présidence, en août 2001.

Troisièmement, il faut signaler la tendance qui reflète l'excellent travail qu'est en train d'accomplir le Groupe de travail du Conseil de sécurité à composition non limitée sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. Le Groupe de travail, qui est dirigé de main de maître par l'Ambassadeur de Maurice, a, entre autres choses, réussi à rapprocher le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité afin qu'ils se concentrent sur leurs fonctions de gestion relatives au renforcement de la paix dans les pays qui se relèvent d'un conflit.

Ces expériences amènent ma délégation à penser que la coopération entre l'ONU dans son ensemble et les pays africains est véritablement à même de porter ses fruits. Une telle coopération doit d'ailleurs être mise sur pied dans toutes les régions du continent qui constituent une source de préoccupation. C'est cette certitude qui nous a amenés à prendre part à ce débat, et la délégation colombienne est prête à faire tout le possible.

**M. George** (Nigéria) (*parle en anglais*) : L'image traditionnelle que le monde extérieur se fait de l'Afrique, que ce soit dans les médias électroniques ou écrits, est celle d'un continent où les conflits et l'instabilité politique règnent en permanence. Mais il n'en est pas nécessairement ainsi, puisqu'en réalité, l'Afrique est un continent doté de richesses, rempli de beautés et accueillant. Les conflits qui sévissent à l'intérieur des pays africains et entre eux ne sont ni naturels, ni inévitables. Avec une attitude et une approche appropriées, on pourrait les prévenir ou les minimiser, voire les éliminer totalement. À cet égard, le Nigéria se félicite des efforts continus des Nations Unies, et particulièrement de l'engagement personnel du Secrétaire général pour régler les conflits et jeter les bases d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

Compte tenu du rapport très complet du Secrétaire général (A/52/871) sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, la communauté internationale ne peut plus feindre d'ignorer les causes et les effets des conflits en Afrique. Ce rapport, qui marque une étape décisive et dont nous remercions le Secrétaire général, ne se contente pas d'identifier les causes profondes des conflits sur le continent. Il expose également le rôle que les dirigeants africains et la communauté internationale, y compris le système des Nations Unies, sont susceptibles de tenir pour les régler. En outre, le rapport souligne qu'il est nécessaire d'oeuvrer collectivement pour rechercher une paix durable, la stabilité, la reconstruction après les conflits, la réconciliation et la réinsertion.

De fait, plusieurs études et sources différentes confirment que les conflits africains reflètent la diversité du continent, son évolution historique et son expérience, ainsi que ses attaches au monde extérieur. Tout cela se retrouve dans l'histoire africaine, dans son passé colonial et ses tâches redoutables qui consistent à instaurer des structures étatiques modernes, énergiques

et durables. Ces tâches ont été compliquées par la dynamique des politiques intérieures, elles sont souvent interprétées et considérées comme les avantages naturels de quiconque occupe une charge politique. En accédant au pouvoir politique, on obtient des bénéfices, des privilèges et un sentiment de sécurité, alors que la situation inverse entraîne l'insécurité, la rivalité et une franche hostilité.

On sait que les motivations économiques, très souvent dictées par l'appât du gain et l'attrait du profit, sont elles aussi responsables des conflits en Afrique. Notons que les trafics d'armes, de diamants du sang, de pétrole et d'autres matières premières seraient moins intenses si les trafiquants n'en tiraient pas profit. Toutefois, beaucoup de conflits sont devenus insolubles en raison des gains qu'ils entraînent. Nous ne pouvons pas non plus considérer comme allant de soi la spécificité des situations et conditions qui alimentent les conflits en Afrique. D'autres facteurs sont à l'origine d'innombrables conflits en Afrique, notamment la lutte pour les terres, le contrôle des ressources naturelles, l'accès au confort, l'appartenance ethnique et les croyances religieuses.

Comme on pouvait s'y attendre, le coût des conflits africains est incalculable en termes humains et matériels. C'est dans le contexte de ce lourd bilan que le Secrétaire général a conclu que les conséquences de ces conflits ont fortement sapé les efforts africains visant à assurer à long terme la stabilité, la prospérité et la paix au profit des populations du continent. Plus important, il a reconnu que la prévention des guerres – et, par implication, des conflits – en Afrique n'a plus trait à la défense des États, mais à celle de l'humanité tout entière.

Le besoin de paix et de stabilité en Afrique s'avère donc aussi pressant aujourd'hui qu'il l'était en 1998, quand le Secrétaire général a publié son rapport consacré aux causes des conflits sur le continent. Comme à l'époque, l'Afrique est actuellement enlisée dans des conflits de différente intensité et de différente nature. Nous prenons note de la réaction positive de la communauté internationale à l'égard du rapport du Secrétaire général et des mesures pratiques qui ont été prises jusqu'à présent dans le but d'instaurer une paix et un développement durables en Afrique. Le dernier rapport en date (A/57/172) indique que des progrès ont été réalisés en réaction aux situations de conflit, et ce grâce au rétablissement et au maintien de la paix, à la diplomatie préventive et à la consolidation de la paix

après les conflits. Nous invitons l'ONU à continuer sur sa lancée en promouvant à titre hautement prioritaire la paix et le développement en Afrique.

Alors que nous lançons ce débat conjoint sur le double point que sont les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, ainsi que l'examen et l'évaluation définitifs du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, nous ne pouvons que convenir avec le Secrétaire général que la bonne gouvernance est un préalable d'une paix et d'un développement durables. Comme le fait si bien remarquer le rapport du groupe d'experts sur l'évaluation et l'examen du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, les conflits et le développement sont des ennemis mortels.

Pour nous, au Nigéria, cette déclaration a une résonance particulière car elle a su saisir notre expérience en tant que pays qui a été aux prises avec les défis que représentent l'édification de la nation, le développement socioéconomique et la préservation et la promotion de la paix en Afrique. Il y a seulement trois et ans et demi, les militaires au Nigéria ont remis le pouvoir à un gouvernement démocratiquement élu, après y être restés pendant 15 ans. Le rétablissement d'un régime civil a exigé un nouveau départ dans le processus de démocratisation.

Ainsi, les gageures qui consistent à satisfaire des attentes exacerbées par de longues années de privations, à garantir la participation et l'intégration de tous au processus de gouvernance et à trouver un juste milieu entre l'unité nationale et la stabilité se sont conjuguées afin d'éprouver nos compétences et nos capacités. Malgré les besoins concurrents qui grèvent nos maigres ressources, nous avons continué de participer activement aux opérations de maintien de la paix à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Afrique. En Afrique occidentale seulement, le Nigéria a consacré plus de 10 milliards de dollars aux opérations de maintien de la paix au Libéria et en Sierra Leone.

Au plan interne, nos efforts de développement ont donné des résultats mitigés en raison de facteurs multiples. Inculquer une culture de démocratie, d'obligation redditionnelle, de transparence et de bonne gouvernance n'a pas été une tâche aisée. Cela dit, nous affirmons que la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme et le respect des libertés

fondamentales sont essentiels si l'on veut que le potentiel humain et intellectuel qui abonde dans notre pays puisse s'épanouir.

Dans un environnement assailli par des problèmes de développement tels que la pauvreté, la maladie, l'ignorance et le chômage, le Gouvernement a dû opérer un arbitrage difficile entre ses programmes. D'autres contraintes sont le fardeau abominable de notre dette extérieure, la baisse des prix des produits primaires, le manque d'accès aux marchés et la faiblesse de nos capacités productives. Néanmoins, nous sommes conscients que le développement n'est pas une option, mais une nécessité. C'est pourquoi notre gouvernement s'est concentré sur la réduction de la pauvreté, sur l'éducation, sur la santé, sur l'agriculture et sur l'approvisionnement en eau potable.

Le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 a été conçu pour aider l'Afrique à surmonter les problèmes du développement. En effet, ce programme découlait de deux arrangements en matière de coopération internationale antérieurs, à savoir le Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique 1986-1990 et le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990. La communauté internationale a adopté le Programme afin de s'attaquer aux problèmes sociaux et économiques divers auxquels était confronté le continent dans le milieu des années 80, en particulier l'omniprésente pauvreté, la mortalité infantile, la maladie et la faible croissance économique.

Nous devons garder à l'esprit que la décennie du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 a également été l'une des plus difficiles pour l'Afrique de mémoire récente. C'est la décennie pendant laquelle le continent, qui avait beaucoup d'obligations à satisfaire au titre du Nouvel Ordre du jour, s'est trouvé enlisé dans de nombreux conflits aux conséquences catastrophiques. Malheureusement, le Nouvel Ordre du jour n'a pas pu apporter les avantages promis, dont on avait un si grand besoin. Au contraire, ses résultats se sont révélés très décevants. Une véritable volonté politique ayant fait défaut et les dirigeants africains et leurs partenaires de développement s'étant montrés incapables à honorer leurs engagements, la recherche du développement de l'Afrique est restée insaisissable.

L'examen et l'évaluation finals doivent donc nous donner l'occasion de réfléchir et de tirer des enseignements de l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Nous pouvons aussi en tirer des leçons afin d'élaborer une nouvelle politique alors que nous allons statuer sur notre action future en Afrique.

Le 16 septembre, dans cette salle, un débat mémorable a eu lieu sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Ce débat a été suivi par celui du Comité plénier ad hoc de l'Assemblée, les 25 septembre et 26 septembre. En ces deux occasions, un message principal s'est dégagé, à savoir que le Nouveau Partenariat était le cadre approprié à l'intérieur duquel la communauté internationale, Nations Unies comprises, devait articuler son appui à l'Afrique. Les principes et les objectifs du Nouveau Partenariat ont été bien développés au sein des Nations Unies ces derniers temps, et il n'est donc pas nécessaire de les réitérer ici. Inutile de dire que le système des Nations Unies doit apporter son appui au Programme si l'on veut qu'il réussisse.

L'appui au Nouveau Partenariat doit manifestement être inconditionnel, qualitatif et quantitatif; il doit se faire à des niveaux supérieurs à celui donné au Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. À cet égard, les flux d'aide publique au développement, qui ont baissé en termes réels dans les années 90, doivent être réguliers et fiables. L'accès des produits africains aux marchés des pays développés doit être assuré. Les transferts de technologie à des conditions préférentielles convenues doivent également être étendus aux pays africains. Les gouvernements et les peuples africains – aussi bien hommes que femmes – doivent être les principaux responsables de l'application du Nouveau Partenariat, car ce n'est que de cette manière que l'Afrique pourra s'impliquer dans le programme et en assurer la direction. Mais il faudra que chaque pays africain puisse mettre au point sa propre stratégie de développement à la lumière de réalités socioéconomiques objectives et de la nécessité de protéger les membres les plus vulnérables de la société.

Afin d'appuyer davantage le Nouveau Partenariat, il faudra insuffler de nouvelles idées dans le débat sur le problème de la dette extérieure de l'Afrique. Les résultats lamentables de l'Initiative en

faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ), comme le montre l'examen du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, indiquent que ce programme était inadéquat et limité. En avril 2002, sur les 33 pays africains qui pouvaient bénéficier de l'Initiative en faveur des PPTÉ, seuls 18 étaient arrivés au « point de décision » et, sur ce chiffre, six seulement étaient parvenus au « point d'achèvement » pour pouvoir prétendre à l'annulation de leur dette. La conclusion qui peut en être tirée est que les programmes de secours qui sont subordonnés à des conditions ne sont pas efficaces. Ainsi, l'annulation de la dette de tous les pays très endettés doit être la base de l'appui aux pays africains.

Plus que tout, il est urgent de mettre en valeur les ressources humaines et de renforcer les capacités du continent. Le problème posé par la pandémie du VIH/sida et d'autres maladies débilitantes doit être traité de front afin que l'Afrique puisse se débarrasser du joug du sous-développement. Il est heureux que ces préoccupations, entre autres, soient à la base des objectifs du Nouveau Partenariat. Le Nouveau Partenariat est une reconnaissance de la nécessité pour l'Afrique de prendre sa destinée en mains et d'assumer la responsabilité de l'élimination de la pauvreté. Ensemble et individuellement, les pays africains se sont engagés à régler et à prévenir les conflits ainsi qu'à promouvoir une culture de paix, la croissance économique et le développement durable.

Ce qu'il faut maintenant c'est que la communauté internationale travaille la main dans la main avec l'Afrique pour l'aider à réaliser les nobles objectifs du Nouveau Partenariat dans un véritable esprit de partenariat. Les annonces d'appui déjà faites par d'autres pays ou groupes de pays sont louables. À cet égard, nous espérons sincèrement que le fantôme du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, où les engagements n'ont pas été respectés, ne viendra plus nous hanter. Nous demandons instamment que les annonces de contributions soient réalisées sans retard et sans condition.

Le Nigéria se félicite de la création du Groupe de travail spécial sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, ainsi que de la création du Groupe consultatif spécial pour les pays africains qui sortent d'un conflit, de l'Assemblée générale. Si l'on veut que ces efforts soient significatifs et soient suivis d'effet,



ils devront être complétés par une interdiction totale du trafic illicite et de la prolifération des armes légères et de petit calibre. L'Afrique a désespérément besoin de paix, et la communauté internationale peut favoriser l'instauration de la paix sur le continent.

Nous notons la décision du Secrétaire général de rationaliser et d'harmoniser les rapports concernant l'Afrique qui sont publiés par le système des Nations Unies. Nous espérons néanmoins que le Secrétaire général présentera une proposition détaillée sur la façon dont l'Organisation des Nations Unies entend mobiliser le soutien de l'ensemble du système et fournir des ressources pour la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat. Il faut améliorer la coordination aux niveaux régional et national afin d'assurer la cohérence et la logique des activités. Nous avons déjà, au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), entrepris d'organiser cette coordination, et d'autres régions en Afrique font de même. Nous nous félicitons de l'adoption par l'Assemblée générale du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique en tant que programme directeur pour le développement de l'Afrique et successeur du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique aborde comme il convient les questions qui préoccupent actuellement l'Afrique, et s'il bénéficie d'un appui solide et est mis en oeuvre comme il convient, il sortira le continent des griffes du sous-développement. L'Afrique pourra alors trouver la place qui lui revient au XXI<sup>e</sup> siècle.

**M. Amer** (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Ce matin, le représentant de l'Égypte a fait une déclaration au nom du Groupe africain, et ma délégation y souscrit. Permettez-moi à mon tour de faire une déclaration sur les deux points de l'ordre du jour dont nous sommes saisis.

C'est la troisième fois au cours de cette session que l'Assemblée générale a tenu des débats conjoints sur plus d'un point de l'ordre du jour. Nous remercions le Secrétaire général pour l'exposé clair et exhaustif (A/57/172) qu'il a présenté à l'Assemblée générale sur l'application des recommandations faites il y a cinq ans dans son rapport « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique ». Nous tenons également à le remercier pour le rapport (A/57/156) sur l'évaluation détaillée du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le

développement de l'Afrique dans les années 90 et sur les obstacles qui en ont entravé la mise en oeuvre.

Par le passé, lorsque nous discutons de la situation en Afrique, nous disions que tous les indicateurs prévoient que d'ici à 2002, au moment de l'évaluation finale du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, nous nous trouverions confrontés à des défis supérieurs à ceux auxquels nous faisons face durant sa mise en oeuvre. En fait, certains, déçus, sont allés jusqu'à dire que les conditions politiques et économiques allaient se détériorer au-delà de toutes les prévisions.

Mais aujourd'hui, alors que nous examinons ces conditions, il ressort clairement que la situation est différente. Le Secrétaire général lui-même a dit que le taux de croissance moyen en Afrique a atteint 3,1 % en 2001 et que certains pays d'Afrique sont parvenus à un taux de croissance de plus de 5 %. Dans les observations finales d'un de ses rapports, il a dit que :

« des progrès ont été faits vers le rétablissement de la paix et de la stabilité dans la région. Le processus de paix en Éthiopie et en Érythrée se consolide et la région des Grands Lacs montre des signes de stabilité ... L'Angola ... s'oriente vers la paix ... La Sierra Leone a organisé avec succès des élections ... rétablissant la démocratie dans ce pays. » (A/57/172, par. 43)

Nous nous félicitons de cette évolution positive et des efforts de paix émanant d'initiatives africaines : de Syrte, de Lusaka, d'Alger, de Pretoria et d'autres villes encore. Cela atteste un fait que l'on n'a cessé de répéter : seuls les Africains peuvent faire une différence en Afrique.

Force est cependant de reconnaître que l'ONU a apporté des contributions substantielles au règlement des problèmes qui touchent l'Afrique. Le Secrétaire général a nommé des envoyés pour faciliter le règlement et la gestion des différends et pour favoriser le dialogue entre les parties au conflit. L'ONU poursuit également ses initiatives de paix en République centrafricaine et en République démocratique du Congo. Nous nous félicitons de la désignation par le Secrétaire général d'un Représentant spécial pour l'Afrique de l'Ouest pour appuyer les efforts visant à instaurer la paix et la stabilité.

Les problèmes africains ont beaucoup retenu l'attention de la part de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. Nous n'oublions pas non plus les efforts déployés par d'autres organisations telles que l'Organisation internationale du Travail, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui se sont intéressées aux besoins des enfants et des femmes et à leur rapatriement. Nous devrions mentionner aussi l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, qui a aidé à la réinsertion des combattants dans les pays d'Afrique touchés par des conflits.

Ces succès sont très encourageants. Toutefois, les progrès réalisés dans d'autres domaines ont été plutôt limités et, comme l'a dit le Secrétaire général au paragraphe 44 du document A/57/172, le taux de croissance atteint par l'Afrique est loin des 7 % de croissance annuelle qui seraient nécessaires pour atteindre l'objectif de développement du Millénaire consistant à réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015. L'épidémie de sida est l'un des principaux obstacles au développement et fait chaque année un million de morts, essentiellement des enfants. Au cours des années 90, l'environnement économique n'a pas été propice au développement durable. La dette extérieure et le service de la dette ont dévoré la plus grande partie des ressources déjà rares de l'Afrique. L'aide publique au développement continue de diminuer tandis que les barrières commerciales et le niveau élevé des droits de douane font qu'il est difficile pour les produits africains d'accéder aux marchés internationaux, surtout ceux des pays développés.

L'Afrique a prouvé qu'elle souhaitait fermement parvenir à la paix et au développement durables. Preuve en est la création de l'Union africaine, dont l'objectif est d'unifier le continent et de mettre un terme aux foyers de tensions, de lutter contre la faim, la pauvreté et le sida, et d'éliminer les effets du colonialisme qui ont drainé les ressources et la richesse de ces pays. L'Union africaine a également pour but de formuler des stratégies qui feront passer les peuples de l'Afrique du sous-développement et de la faiblesse à la stabilité et à la force.

Nous apprécions au plus haut point les efforts de l'ONU, du Secrétaire général et des organes et organismes des Nations Unies en faveur de l'Afrique

dans les domaines de la santé, de l'éducation et des technologies de l'information. Nous demandons aux autres partenaires qui ont pris des engagements en faveur du développement de l'Afrique et qui ont promis de fournir les médicaments et les vaccins nécessaires à des prix abordables pour lutter contre le sida, la tuberculose et le paludisme, de jouer le rôle qui est le leur. L'Afrique a besoin que l'on supprime les barrières qui entravent ses exportations, tout comme elle a besoin d'aide pour surmonter le problème de la dette extérieure. Il faut aussi que les pays développés fournissent le montant convenu d'aide publique au développement. Il faut en outre que les investissements augmentent en Afrique, que ce continent ait une part accrue du commerce international et qu'il prenne une part active au processus de prise de décisions dans les instances financières internationales.

Il y a un mois de cela, l'Assemblée a adopté l'importante Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (résolution 57/2). La communauté internationale s'est alors engagée une fois de plus à répondre aux besoins du continent, conformément à la Déclaration du Millénaire. Nous nous en félicitons. Toutefois, ce partenariat doit être réel et effectif et respecter la volonté, l'histoire, la culture et les valeurs des Africains et éviter d'imposer des conditionnalités ou des termes politiques contraires aux caractéristiques propres à ce continent.

Nos partenaires doivent bien comprendre que leurs contributions sont également dans l'intérêt de leurs sociétés. Mettre un terme aux migrations ou les réduire au moyen de mesures législatives ou administratives encouragerait les Africains à rester sur leur continent et, ainsi, à améliorer leur propre situation. Pour cela, il faudrait accorder la priorité aux infrastructures de base telles que les transports et les communications; axer les efforts sur des projets de mise en valeur de l'eau pour que les Africains puissent améliorer leur production agricole; mettre fin aux restrictions qui entravent le transfert de technologie et encourager leur indigénisation; tenir compte des souffrances subies par les Africains au cours des siècles passés et de l'appauvrissement et du pillage de leurs ressources; et remédier au problème très grave de la fuite des cerveaux, qui a des incidences sur les ressources humaines du continent et profite aux pays développés.

Le Secrétaire général a dit que l'Afrique est à un tournant crucial. Il a raison, et c'est pourquoi nous avons créé l'Union africaine.

Nous nous sommes engagés sur la voie du développement. Nous nous efforçons de nous débarrasser de tous les conflits. C'est une occasion pour l'ONU et la communauté internationale d'aider l'Afrique à redoubler d'efforts pour renforcer la paix et appuyer le développement partout sur le continent. Ne pas atteindre cet objectif équivaudrait à un échec moral et politique pour l'Organisation ainsi que pour l'ensemble de la communauté internationale. C'est un défi que nous devons tous relever ensemble.

**Mme Wijono** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation indonésienne, j'aimerais exprimer notre vive gratitude au Président pour sa conduite avisée de nos travaux au cours de la présente session. Je voudrais également féliciter le Secrétaire général de ces rapports, qui servent de cadre à nos délibérations.

L'Indonésie souscrit au point de vue selon lequel les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique sont intimement liés à la pauvreté qui règne sur ce continent. Alors que le rapport du Secrétaire général (A/57/172) fait le point des progrès enregistrés dans le rétablissement de la paix, la consolidation de la paix et la reconstruction en Afrique, l'Indonésie est convaincue que seuls des efforts tendant à renforcer le développement de l'Afrique permettront de juguler la pauvreté, et par là d'éliminer la cause principale des conflits.

L'Indonésie se félicite des progrès accomplis vers une réflexion sérieuse sur les causes de conflit et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, tels qu'ils sont décrits dans le rapport du Secrétaire général. En particulier, l'Indonésie encourage les efforts entrepris par certains pays africains pour réduire leurs dépenses militaires et appuie l'objectif consistant à ramener les dépenses en armements à moins de 1,5 % du produit intérieur brut et à suivre une politique de croissance zéro des dépenses militaires. Comme la guerre épuise et détruit les ressources existantes, cet objectif permettrait d'affecter une plus large part des budgets nationaux aux programmes de développement durable.

L'Indonésie attache une grande importance à l'aide d'urgence fournie par la communauté internationale pour appuyer la reconstruction après les

conflits et le développement en Afrique. La création à l'ONU d'une Procédure d'appel global comme outil de planification stratégique pour favoriser la transition des secours vers le développement est une initiative à saluer. Tout en reconnaissant l'importance du rôle que doivent jouer les pays africains eux-mêmes, nous encourageons la communauté internationale à continuer de contribuer, par le biais de l'ONU et de ses institutions, à la promotion de la paix et du développement en Afrique.

L'Indonésie souligne l'importance du rôle que peuvent jouer les programmes d'ajustement structurel qui favorisent la paix. L'Indonésie appuie la suggestion du Secrétaire général tendant à ce que, dans le cadre de ces programmes, les institutions de Bretton Woods envisagent d'adopter des approches plus souples et mieux adaptées, notamment d'assouplir certaines conditions strictes concernant les résultats de l'économie, d'augmenter les fonds alloués pendant la phase de relèvement et d'apporter une aide spéciale aux programmes de reconstruction et de réduction de la pauvreté.

L'Indonésie salue également la mise en place par les dirigeants africains, sur une base volontaire, du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, afin d'examiner les progrès réalisés pour appliquer les rigoureuses normes de bonne gouvernance qui ont été fixées. Cette décision témoigne de la sincérité des dirigeants africains et de leur ferme volonté à apporter la paix à leurs populations.

Outre les problèmes liés à la paix et à la sécurité, d'autres obstacles entravent le développement durable en Afrique, dont les contraintes financières, les problèmes d'accès aux marchés et le manque de technologies informatiques et télématiques, ainsi que les problèmes liés à la mise en valeur du capital humain, à la diversification des économies et au développement de l'infrastructure.

Étant donné la corrélation qui existe entre la paix et le développement durable, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, dont nous nous sommes conjointement félicités le mois dernier au cours de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale consacrée à ce sujet, peut vraiment contribuer à l'avènement d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

Insistant sur la paix, la sécurité, la démocratie, la bonne gouvernance, le respect des droits de l'homme et

une gestion économique saine comme conditions sine qua non d'un développement durable, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique incarne maintenant l'engagement de l'Afrique vis-à-vis de son propre développement pacifique et représente le cadre directif dans lequel la communauté internationale, y compris le système des Nations Unies, devra axer ses efforts pour aider au développement de l'Afrique. Je souhaite très sincèrement que cette nouvelle initiative soit couronnée de succès étant donné qu'un échec signifierait pour nous tous l'échec de la réalisation des objectifs de développement du Millénaire à laquelle nous nous sommes tous engagés à oeuvrer.

Dans le contexte de la réalisation des objectifs du Nouveau Partenariat, nous devons rappeler l'expérience de la mise en oeuvre du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, mis en place en 1991. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, le succès du Nouvel Ordre du jour a été au mieux limité, et cet insuccès relatif est imputable à toutes les parties prenantes, les pays africains comme la communauté internationale.

Un obstacle critique a été le moule de développement que l'on a essayé d'appliquer à tout un groupe de pays très divers. Le mot d'ordre – tout libéraliser et privatiser, sans s'occuper des conditions particulières aux pays respectifs, s'est avéré une supercherie. La prise en mains par les pays du processus de développement est essentielle, par conséquent, à tout changement fondamental. Les institutions locales sont en effet les mieux placées pour satisfaire les besoins locaux tout en préservant les valeurs locales. Le Nouveau Partenariat souligne clairement la nécessité d'assurer la prise en mains du processus de développement par les pays eux-mêmes; l'Indonésie se félicite de ce que la communauté internationale en vienne à accepter ce principe, qui est un facteur crucial pour la réussite du processus de développement.

Un autre obstacle a été que les pays n'ont pas tenu leurs engagements. Les pays africains n'ont jamais, en effet, complètement mis en oeuvre le Nouvel Ordre du jour, tandis que l'aide publique au développement accordée à l'Afrique s'est effectivement amenuisée après le lancement du programme.

On n'a guère enregistré de progrès en matière d'accès aux marchés pour les produits d'exportation africains ou d'allègement de la dette des pays les plus pauvres. En outre, le programme a eu à pâtir de l'absence généralisée de buts et d'objectifs quantifiables pour le suivi des progrès et du respect des engagements, ce qui explique notamment son relatif insuccès. L'Indonésie reconnaît l'importance du suivi de la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat, aux niveaux non seulement national mais également international.

L'un des domaines non abordés dans le Nouvel Ordre du jour est la question des technologies de l'information, et en particulier de l'Internet. Étant donné que cette nouvelle technologie était quasiment inconnue en 1991, cet échec n'est peut-être pas à mettre sur le compte du Nouvel Ordre du jour. Il n'empêche que l'Afrique est aujourd'hui la région la moins connectée du monde, avec un taux très faible d'utilisateurs de l'informatique et, par conséquent, un gaspillage des opportunités. Nous sommes particulièrement satisfaits d'apprendre que le Nouveau Partenariat a fait des technologies de l'information et des communications l'un de ses domaines prioritaires de développement. Il convient donc d'encourager tout effort visant à aider l'Afrique à combler le fossé numérique dans l'intérêt du développement.

Il y a en Afrique pénurie de capital humain, physique et financier mais abondance, en revanche, de talents et d'esprit d'entreprise. Ainsi, 60 à 70 % des emplois en Afrique sont générés par des petites et moyennes entreprises ou des microentreprises. Toutefois, le manque de fonds et leur faible connectivité empêchent ces petites entreprises africaines de se développer aux niveaux régional et mondial comme le font des entreprises semblables dans d'autres régions. L'accès à l'Internet pourrait aider à promouvoir l'industrie et les exportations africaines et, en retour, contribuer à ouvrir le marché africain aux exportations des autres régions.

L'évaluation des échecs du Nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique devrait prendre en compte leurs différentes causes. La paix et la sécurité sont les objectifs les plus importants de l'ONU et il devrait en aller de même pour le Nouveau Partenariat, tant les objectifs de développement, déjà difficiles à atteindre en temps de paix, sont chimériques lorsque la paix ne règne pas. Si un financement garanti est nécessaire pour la réalisation des objectifs de

développement, il n'est pas suffisant s'il n'est pas étayé par des mesures appropriées de la part des pays africains et de la communauté internationale. Comme suite à la Conférence de Monterrey et au Sommet de Johannesburg, la communauté internationale a manifesté de la bonne volonté à revendre. Ne répétons pas les échecs du passé et essayons de transformer l'esprit positif qui prévaut actuellement en actions concrètes pour l'avenir.

**M. Mizukami** (Japon) (*parle en anglais*) : Le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 touche officiellement à son terme à cette session de l'Assemblée générale. À partir de maintenant, l'appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique restera le principal point à l'ordre du jour. Dans ce contexte, je tiens à dire encore une fois que le Japon se félicite du Nouveau Partenariat qui symbolise, selon nous, la prise en charge de son devenir par l'Afrique.

Nous nous félicitons également du débat commun tenu aujourd'hui au titre des points 33 sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique et 22 a) sur l'examen et l'évaluation finals de l'exécution du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique dans les années 90. Cet exercice permet de rationaliser les ordres du jour et contribuera peut-être à la réforme de l'Assemblée générale.

La prise en charge de son devenir par l'Afrique et le Partenariat – piliers du Nouveau Partenariat – sont des principes qui ont été soulignés par mon gouvernement tout au long du processus de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique. Le Japon est fermement convaincu que la prise en charge de leur devenir par les pays d'Afrique joue un rôle crucial dans leur développement. En conséquence, le Japon continuera d'apporter un soutien au Nouveau Partenariat et accueillera la troisième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique en octobre prochain.

Nous nous félicitons également du fait que les pays africains ont reconnu que la prévention, la gestion et le règlement des conflits, l'imposition et le maintien de la paix, la réconciliation, le relèvement et la reconstruction après les conflits, le désarmement, la

démobilisation et la réinsertion des anciens combattants sont des conditions préalables à leur développement. À cet égard, je tiens à saisir cette occasion pour discuter de la question du règlement des conflits et de la consolidation de la paix.

Malgré les efforts considérables qu'ils ont eux-mêmes déployés, de concert avec la communauté internationale, les pays africains continuent de faire face à des problèmes qui menacent la paix et la stabilité nationales et régionales. Cela vaut particulièrement pour les pays qui sortent de conflits puisque, dans bien des cas, leurs causes sous-jacentes, notamment la pauvreté, subsistent après leur règlement. Les pays qui se trouvent dans cette situation sont trop souvent entraînés dans l'engrenage des conflits répétés et ne parviennent pas à faire des progrès significatifs en matière de développement.

S'agissant du règlement des conflits et de la consolidation de la paix en Afrique, le Japon a maintes fois souligné l'importance d'une approche globale qui intègre les mesures politiques, économiques, sociales et humanitaires pour aboutir à une paix et un développement durables. Inutile de dire que la réussite de cette approche globale dépend largement de la coopération et de la coordination dont font preuve les divers acteurs. Une telle approche doit être suivie à tous ses stades, depuis la prévention des conflits jusqu'à la consolidation de la paix après les conflits. Grâce aux efforts déployés par les pays africains – ainsi que par les organisations régionales et sous-régionales africaines, l'Organisation des Nations Unies et les autres partenaires internationaux – des progrès ont été accomplis dans les processus de paix en Angola, en Éthiopie et en Érythrée et en Sierra Leone. Toutefois, la paix et le développement durables après les conflits ne seront possibles qu'au moyen de mesures adoptées dans le cadre d'une démarche globale.

Dans cette perspective, le Japon a réagi aux conflits en Afrique en offrant une assistance permettant d'encourager le processus de paix, de promouvoir le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants et de parvenir à une transition sans heurts d'une phase de règlement à une phase de reconstruction et de développement socioéconomique. Nous restons attachés à ces concepts.

Pour conclure, je tiens à souligner notre engagement inconditionnel en faveur de l'Afrique,

notre partenaire. Le Japon va s'impliquer de manière soutenue et active dans la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat et appuyer les efforts déployés par les nations africaines.

**Mme Jalang'o** (Kenya) (*parle en anglais*) : Avant toute autre chose, ma délégation fait sienne la déclaration prononcée ce matin par la délégation de l'Égypte au nom du Groupe africain.

En outre, au nom du Gouvernement du Kenya, je tiens à présenter nos condoléances au Gouvernement et au peuple indonésien à la suite de l'ignoble attentat terroriste perpétré sur l'île de Bali cette dernière fin de semaine. Nos condoléances vont également au Gouvernement et au peuple australiens, également touchés par ces attentats.

Je saisis aussi cette occasion pour vous exprimer, Monsieur le Président, les félicitations de ma délégation pour la compétence avec laquelle vous dirigez nos délibérations sur le point de l'ordre du jour consacré à l'examen et l'évaluation finals de l'exécution du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique dans les années 90. Ma délégation applaudit également le Secrétaire général pour sa contribution à l'examen final.

Le Nouvel Ordre du jour a été une initiative exceptionnelle reflétant fidèlement toutes les questions liées au développement durable du continent africain. Cette initiative reconnaissait pleinement les principaux éléments qui seraient susceptibles de propulser l'Afrique à des niveaux souhaitables de développement économique. Il est toutefois décevant de constater que, pendant une grande partie de la décennie, les objectifs de développement fixés n'ont pas été réalisés. Cet échec s'explique largement par la baisse de l'appui externe étant donné que l'aide publique au développement de l'Afrique est tombée de 28,62 milliards de dollars en 1990 à 16,38 milliards de dollars en 2000. En outre, l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés n'a pas donné les résultats désirés. C'est pourquoi le Kenya demande que l'on révisé les critères d'admissibilité afin qu'un plus grand nombre de pays puissent bénéficier de l'Initiative. Dans le même temps, les opportunités commerciales n'ont pas eu les avantages escomptés puisque les termes de l'échange se sont détériorés et que les recettes à l'exportation ont, en conséquence, baissé.

Malgré ce scénario peu encourageant, ma délégation est convaincue qu'il subsiste beaucoup d'espoirs que le continent réalise son développement durable. Les gouvernements africains ont adopté diverses mesures aux niveaux national et régional pour promouvoir le développement économique. Les réformes économiques et politiques entreprises notamment dans les années 90 ont contribué à améliorer la situation macroéconomique dans la majorité des pays tandis que des avancées importantes ont été réalisées dans le processus de démocratisation.

Le continent a fait montre d'attachement à la coopération et à l'intégration économiques à travers des organes régionaux tels que le Marché commun de l'Afrique de l'est et de l'Afrique australe, la Communauté de l'Afrique de l'Est, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest, qui ont mis en place les fondements de l'intégration économique du continent africain. Le récent lancement de l'Union africaine à Durban (Afrique du Sud) est un autre témoignage éclatant de cet effort. Nous demandons à la communauté internationale de nous soutenir dans cette entreprise.

Ma délégation partage l'avis des éminentes personnalités chargées de l'évaluation du Nouvel Ordre du jour pour le développement de l'Afrique, à savoir la première et la plus importante leçon à tirer de cette expérience d'une dizaine d'années a été que les conflits et le développement sont des ennemis mortels. À sa cinquante-cinquième session, l'Assemblée générale a réaffirmé, dans sa résolution 55/217, le lien étroit qui existe entre la paix, la sécurité et le développement durable et insisté sur la nécessité de mettre intégralement en oeuvre les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général d'avril 1998 sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/52/871).

Le Kenya se félicite des efforts entrepris par l'Organisation des Nations Unies pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité dans le monde grâce à une coopération avec les institutions régionales et sous-régionales. Nous nous félicitons de l'optimisme croissant que suscitent les progrès réalisés dans les négociations visant à régler les conflits qui sévissent depuis si longtemps dans la corne de l'Afrique et la région des Grands Lacs. Le Kenya demeurera à la pointe des efforts visant à régler les conflits dans notre sous-région, et je saisis cette occasion d'informer

l'Assemblée que la Conférence de paix en Somalie a commencé le mardi 15 octobre à Eldoret (Kenya), et réuni toutes les factions politiques, la société civile et les autres parties prenantes. Nous espérons que les parties en conflit en Somalie se mettront enfin d'accord pour former un gouvernement d'unité nationale.

Dans le même temps, le Kenya se félicite de la signature d'une trêve pour la cessation des combats entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement de libération populaire du sud du Soudan, et de la reprise des pourparlers de paix dans la ville kényenne de Machakos. Si nous sommes résolus à soutenir ces efforts de paix, c'est parce que nous sommes fermement convaincus que le règlement de ces conflits est la clef du développement durable et de la prospérité en Afrique.

Le lancement du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique par les chefs d'État et de gouvernement africains, en juillet 2001, a été un événement important, qui a établi une large vision du continent et une stratégie de réalisation du développement durable. Nous nous félicitons de l'appui de la communauté internationale, y compris de l'Organisation des Nations Unies, à cette initiative. Le Nouveau Partenariat représente un cadre global d'appui à l'Afrique, et nous appuyons la recommandation tendant à ce que le Nouveau Partenariat soit adopté par l'Organisation des Nations Unies et par la communauté internationale comme le cadre de leur appui futur à l'Afrique. Le Kenya estime que le succès du Nouveau Partenariat dépendra en fin de compte des efforts des Africains, avec le soutien de nos partenaires de développement, tout en gardant à l'esprit les principes de prise en mains et de partenariat.

Enfin, la responsabilité principale du développement de l'Afrique relève des pays africains eux-mêmes, et la communauté internationale a un rôle à jouer dans ce domaine. Le système des Nations Unies ainsi que les autres partenaires de développement, y compris les institutions financières internationales, doivent mieux coordonner leur aide au développement de l'Afrique pour qu'elle ait un impact tangible pour les pays bénéficiaires.

**M. Pradhan** (Bhoutan) (*parle en anglais*) : Nous considérons que l'Afrique doit progresser et se tourner vers l'avenir. Dans ce contexte, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique symbolise la ferme détermination des pays africains à améliorer le sort de

leurs populations. Ce souhait digne d'éloges découle de la profonde sagesse des dirigeants africains. C'est une expression du souhait des peuples de ce continent de s'éloigner des conflits civils et régionaux et des luttes de pouvoir sanglantes qui n'apportent que misère et destruction et, surtout, montre la suprématie ultime des peuples dans la prise en mains de leur destin.

Nous félicitons chaleureusement les peuples africains et leurs dirigeants pour les décisions audacieuses qui ont été prises. Dans la réalisation des objectifs du Nouveau Partenariat, les pays africains doivent pouvoir compter sur la coopération pleine et ferme de la communauté internationale, d'autant que l'engagement moral des pays développés, des institutions de Bretton Woods et de la communauté internationale existe et a déjà été clairement formulé.

Comme l'ont redit de nombreux orateurs à cette Assemblée, le début du nouveau millénaire a été marqué par les décisions ambitieuses de nos dirigeants lors du Sommet du Millénaire. La mise en oeuvre des décisions internationales a ainsi acquis un relief particulier et a été soulignée par le Secrétaire général, notamment lors des Conférences de Monterrey, de Doha et de Johannesburg. L'initiative du Nouveau Partenariat est un cadre ciblé dans la poursuite des objectifs de développement du Millénaire en faveur de l'une des régions les plus marginalisées du monde. Il est bon de noter que sur les 49 pays les moins avancés, 34 sont africains.

Notre expérience en matière de coopération internationale, surtout en ce qui concerne le développement socioéconomique, soulève la question de savoir qui décide des actions à entreprendre dans un pays ou une région donnés. Une fois encore, quels sont les initiateurs du processus? Si une discussions et un dialogue sont indispensables entre les donateurs et les bénéficiaires et si des conseillers et consultants étrangers ont un important rôle à jouer, la paternité des projets et programmes de développement doit relever des gouvernements et des peuples auxquels ils sont destinés. Cette approche est importante si nous voulons que les programmes de développement aient un impact durable sur les pays bénéficiaires. Cela constitue un principe intégral du Nouveau Partenariat et nous devons le respecter.

S'agissant des pays les moins avancés, ma délégation a toujours affirmé que l'aide publique au développement doit continuer de jouer un rôle

important, surtout lorsqu'il s'agit de développer l'infrastructures des transports et des communications ainsi que les services de santé de base et l'éducation. Les prêts ne sont une option viable que lorsqu'ils représentent une contribution à des programmes et projets générateurs de revenus qui permettront de les rembourser ou lorsque le pays concerné est en mesure de s'acquitter de ses dettes grâce à d'autres recettes. Si cet aspect est ignoré, il en résultera un endettement.

Les investissements étrangers directs représentent un élément important dans le financement du développement en vue de la promotion des entreprises privées, l'acquisition de technologies, le développement des échanges, l'accroissement de l'emploi et l'élévation des niveaux de revenus.

Mais le problème des pays en développement, surtout les moins avancés d'entre eux, consiste à trouver des moyens d'attirer des investissements étrangers directs. Chacun sait que les investissements privés ne s'acheminent vers les pays que lorsque qu'ils sont susceptibles d'avoir un rendement maximal. Malheureusement, les circonstances dans lesquelles vivent les pays les moins avancés ne leur permettent pas d'attirer des investissements privés, en dépit de tous les efforts déployés. L'infrastructure et les services de communication, une main-d'oeuvre éduquée et formée dans le domaine technique ainsi que la paix et la stabilité sont des exigences très importantes.

Pour promouvoir et créer ces conditions, les pays les moins avancés ont besoin d'une aide publique au développement pour compléter leurs ressources nationales. Pour financer le développement, nous devons agir plus rapidement et avec une plus grande détermination en vue de réaliser les engagements souscrits à Monterrey et d'atteindre les objectifs du Sommet du Millénaire. Un financement doit devenir disponible afin que les décisions de la communauté internationale puissent être exécutées. C'est ce dont a besoin le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Nous espérons que cette fois-ci, la communauté internationale relèvera le défi.

**M. Cheah** (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite du rapport intérimaire du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/57/172) ainsi que de ses rapports sur l'évaluation indépendante de l'application du Nouvel

Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 (A/57/156) et l'examen et l'application du programme de la deuxième Décennie du développement industriel de l'Afrique (A/57/175). Les délibérations sur ces trois rapports soulignent l'importance que l'Assemblée continue d'accorder au développement et au bien-être de l'Afrique.

Chacun s'accorde à reconnaître que l'Afrique fait face à une multitude de problèmes complexes qui doivent être abordés d'une manière globale, intégrée et coordonnée. Les nombreuses guerres de l'Afrique ont non seulement causé d'énormes dommages et fait d'innombrables morts mais ont également déplacé des millions de personnes et fait plus de neuf millions de réfugiés. Par conséquent, la Malaisie perçoit avec inquiétude la rébellion militaire qui a éclaté aujourd'hui en Côte d'Ivoire, un pays qui était considéré par beaucoup comme un bastion de la stabilité et de la prospérité en Afrique de l'Ouest. Nous espérons que le conflit qui a éclaté le 19 septembre ne se prolongera pas au détriment de la population en particulier et de l'ensemble de la région de l'Afrique occidentale en général.

Nous sommes cependant encouragés par les récents efforts qui ont été déployés en vue de rétablir la paix, tant au Soudan qu'en Somalie. Nous espérons qu'ils seront couronnés de succès. Nous saluons les efforts déployés par l'Afrique elle-même en vue de mettre au point des mécanismes appropriés pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits aux niveaux tant régional que sous-régional. Les organisations régionales et sous-régionales ont un rôle important à jouer en matière de diplomatie préventive et dans le règlement pacifique des différends, notamment dans le cadre des conflits persistants en Afrique. À cet égard, il faut dûment reconnaître l'importance des rôles joués par l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Autorité intergouvernementale pour le développement, entre autres.

Nous avons constaté que dans son dernier rapport, le Secrétaire général continue de souligner le lien important qui existe entre la paix et le développement. En l'absence de stabilité politique, qui est essentielle pour attirer les investissements et les capitaux étrangers, les pays d'Afrique auront peine à



entreprendre des programmes de développement sérieux. Lorsque la stabilité est rétablie dans les zones de conflit, les processus de maintien, de rétablissement et de consolidation de la paix entraînent un développement et une croissance économiques durables.

Cependant, le continent n'a toujours pas atteint l'objectif d'une croissance annuelle de 6 % du produit national brut fixé par le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90. Bien que 15 pays africains aient connu des taux de croissance de plus de 5 %, cela reste en deçà du taux de croissance annuelle de 7 % nécessaire à la réalisation de l'Objectif du Millénaire consistant à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015.

La coopération et l'assistance internationales sont essentielles si l'on veut que l'Afrique se redresse et s'oriente sur la voie du développement. Il faut que les pays développés en fassent davantage pour fournir des ressources financières, faciliter l'accès à leurs marchés et réduire les barrières commerciales aux exportations africaines. En effet, le continent ne représente que 1 % du commerce mondial, bien qu'il accueille 10 % de la population mondiale et contienne 30 % des ressources naturelles mondiales.

La dette extérieure, qui continue d'écraser nombre de pays africains, est tout aussi importante car le service de la dette représente pour eux un tiers des recettes qu'ils tirent de leurs exportations. Toute cette dette entrave l'investissement public dans l'infrastructure matérielle et la mise en valeur des ressources humaines. Nous nous félicitons des efforts qui sont déployés en ce moment, y compris dans le cadre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTÉ), pour alléger de manière coordonnée la dette des pays pour lesquels celle-ci représente un fardeau insoutenable. Il est encourageant de voir que 23 pays africains bénéficient actuellement de cette initiative.

Les gouvernements africains doivent accorder l'attention qu'elle mérite à une réduction de leurs budgets militaires, notamment pour ce qui est de l'achat d'armements. À cet égard, nous applaudissons les efforts déployés par la CEDEAO visant à renouveler le Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'Ouest. D'autres efforts concertés sont nécessaires aussi pour encourager plus de pays africains à

participer au Registre des armes classiques de l'ONU. Les sommes énormes qui sont dépensées chaque année en armements pourraient être utilisées à meilleur escient et à des fins productives, comme l'investissement dans l'éducation et la santé et la promotion de la croissance économique, qui sont des facteurs essentiels pour réduire la pauvreté. En même temps, l'importance des processus de démocratisation en cours, de la bonne gouvernance et du développement durable ne saurait être sous-estimée en tant que préalables à une paix durable et à la promotion de la croissance économique. Nous nous félicitons de l'initiative prise par les pays africains en vue d'établir un Mécanisme d'examen par des pairs en Afrique pour suivre les progrès réalisés dans les domaines de la transparence financière, de l'obligation redditionnelle, de la protection de l'intégrité des systèmes monétaires et du renforcement des normes bancaires et financières, aux fins d'améliorer la gouvernance et la gestion économique dans les pays africains.

Comme nous l'avons déclaré à cette tribune, la Malaisie voit dans le Nouveau Partenariat une entreprise hardie tendant à mettre un terme à la marginalisation de l'Afrique dans le processus de mondialisation et à l'aider à s'intégrer à l'économie mondiale. Les pays africains doivent être les parties prenantes dans leurs programmes de développement, en partenariat avec les organismes internationaux. Nous estimons que le Nouveau Partenariat reflète la détermination des dirigeants africains d'établir une culture solide et viable de démocratie et de respect des droits de l'homme et une croissance économique durable sur le continent. Mais l'Afrique ne peut y parvenir seule. Elle a besoin de l'appui concret de la communauté internationale si elle veut réaliser les Objectifs du Millénaire en matière de développement durable et de réduction de la pauvreté.

Alors que la communauté internationale, de manière générale, et que le Plan d'Action pour l'Afrique adopté par le Groupe des huit pays industrialisés en juin 2002, en particulier, ont exprimé leur appui au Nouveau Partenariat, l'attention et les ressources financières des donateurs risquent d'être détournées dans l'éventualité de plus en plus probable d'une action militaire de la part des États-Unis contre l'Iraq. Cette éventualité, ainsi que l'affaiblissement de l'économie mondiale, sont des facteurs qui menacent d'entraver la réalisation du Nouveau Partenariat.

Quant à la Malaisie, je tiens à réitérer que nous apprécions les liens traditionnels et amicaux que nous entretenons avec l'Afrique. Nous sommes particulièrement fiers de nos liens d'amitié et de notre coopération de longue date avec de nombreux pays africains et nous attendons avec intérêt le renforcement plus concret de cette coopération et de cette solidarité. La Malaisie, avec ses ressources limitées, continuera à jouer un rôle modeste dans le renforcement de la coopération avec les pays africains par le biais de programmes de formation.

C'est dans cette optique que la Malaisie, conformément à l'esprit de coopération Sud-Sud, a étendu le programme de coopération technique malaisien aux pays africains. À ce jour, plus de 4 000 participants, y compris des candidats africains, ont suivi divers cours de formation à moyen et court terme dans les domaines de la fonction publique et des technologies au sein de diverses institutions malaisiennes. Nous continuerons également à procéder à des échanges de vue et à travailler avec nos partenaires africains pour trouver les voies et moyens de renforcer les programmes de coopération et de partenariat, notamment par le biais du Dialogue international Langkawi. Dans nos relations avec l'Afrique, nous avons déployé des efforts pour renforcer le niveau de coopération grâce au concept des « partenariats judicieux » – c'est-à-dire des partenariats entre les gouvernements et le secteur privé dans le but de promouvoir des activités économiques améliorées et durables et entretenir une relation mutuellement avantageuse.

La Malaisie est toujours soucieuse des besoins humanitaires de nos amis africains, et nous les avons aidés dans toute la mesure de notre possible. À cet égard, la Malaisie fera une contribution de 100 000 dollars pour remédier à la pénurie alimentaire grave qui sévit en Afrique australe.

**M. Bennouna** (Maroc) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour son rapport (A/57/172) intermédiaire qui nous décrit les mesures de suivi spécifiques qui ont été prises dans le cadre de la mise en oeuvre de toutes les recommandations contenues dans le rapport très important de 1998 (A/52/871) sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique.

La délégation marocaine se réjouit du constat positif qui a été établi par le Secrétaire général dans ce rapport et qui fait état de nouveaux progrès qui ont été réalisés dans un éventail assez large de domaines. C'est l'aspect positif de ce rapport sur lequel d'abord je m'étendrai.

Dans le premier cas, celui de l'Angola, nous avons tous été heureux de voir ce pays frère retrouver la paix, la stabilité après tant d'années de conflit, ce qui lui permettra de se consacrer à son développement économique et social. C'est le cas également du conflit fratricide entre l'Érythrée et l'Éthiopie qui s'est stabilisé fort heureusement grâce à la décision de la Commission d'arbitrage qui a été acceptée par les deux parties pour déterminer définitivement la frontière. C'est le cas, enfin, bien que là des progrès restent à faire, des conflits qui malheureusement se sont installés dans les pays de la région du fleuve Mano et qui, nous l'espérons, vont s'orienter progressivement vers un rétablissement de la confiance entre ces pays et vers la paix civile en leur sein.

L'histoire des conflits nous montre que chaque fois que le facteur ethnique a été utilisé par un ou quelques acteurs, il peut tout d'abord être générateur de conflits. Mais il peut aussi, en favorisant une coopération transfrontière, orienter les pays en question vers la stabilité et la coopération durables. C'est pour cela que, dans les conflits, qu'ils s'agissent de conflits internes ou des conflits qui s'internationalisent, il y a une interaction entre le respect des droits fondamentaux de la personne humaine et des droits des minorités et le rétablissement d'une paix et le développement régional. C'est cette approche qu'il faut avoir à l'esprit. Elle est utile et a fait ses preuves dans de nombreuses régions dans le monde, particulièrement en Europe, après la fin de la guerre froide.

Le Royaume du Maroc demeure persuadé que le développement de la coopération régionale et sous-régionale constituent le facteur principal pour éviter l'exacerbation des rivalités et des conflits ethniques et le moyen le plus efficace pour transcender les situations de conflit, potentielles ou réelles. Ceci, évidemment, concerne en premier lieu l'Afrique, parce que l'Afrique a hérité, comme on le sait, des séquelles du colonialisme avec l'établissement, le plus souvent, de frontières artificielles, tracées à la règle et au compas. C'est pour cela que ma délégation partage l'avis du Secrétaire général selon lequel la coopération

sous-régionale et régionale en Afrique et l'intégration économique sont à même de renforcer la confiance entre les pays limitrophes et par conséquent doivent permettre d'établir les bases solides d'une paix et d'un développement durables.

Le Royaume du Maroc, soucieux de respecter et de rehausser les relations de bon voisinage, est résolu à continuer à s'engager dans toute action qui vise le bien-être des populations de notre région du Maghreb dont la stabilité et la prospérité, nous l'espérons, bénéficieront à tout le continent africain puisque nous sommes à la jonction entre l'Europe et l'Afrique au sud du Sahara. Les progrès réalisés jusqu'alors dans le domaine du rétablissement de la paix dans certaines régions de l'Afrique, même si leurs effets ne se sont pas encore fait sentir, témoignent de l'efficacité de l'approche qui a été suivie par l'Organisation des Nations Unies. La nomination, par le Secrétaire général, de médiateurs spéciaux et la création de commissions spéciales chargées d'examiner les sources des différends sont des mesures qui méritent d'être appuyées.

De même, l'année écoulée a enregistré l'aboutissement de deux initiatives que nous avons d'ailleurs beaucoup appuyées en temps voulu, à savoir la mise en place, d'une part, d'un Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest – il est maintenant en place et fonctionne – et l'adoption par le Conseil économique et social d'une résolution qui prévoit l'établissement d'un groupe consultatif sur les pays africains sortant d'un conflit. Nous avons aussi appuyé cette initiative en son temps. La mise en place du Bureau régional, comme je le disais, va certainement permettre de favoriser la paix dans la région du fleuve Mano et dans la région de l'Afrique de l'Ouest. D'autre part, les groupes consultatifs spéciaux, dont le premier a été créé pour la Guinée-Bissau, vont aider les pays concernés à panser leurs plaies et à sortir des affaires des conflits où ils ont été plongés.

Il est bien entendu, et cela a été dit, plusieurs fois, ici, que les pays qui ont autant souffert et qui ont pris autant de retard ne peuvent pas y arriver tous seuls. Ils ont besoin d'une assistance internationale importante et c'est le rôle de notre Organisation de la leur donner. Elle consiste à consolider la paix et à s'occuper du retour des réfugiés et des personnes déplacées.

Le Royaume du Maroc reste solidaire de tous ses frères africains et ne ménagera aucun effort pour faire progresser la cause de la paix sur notre continent africain et tout particulièrement, bien sûr, dans une région qui est dans le prolongement du Maroc et qui est la région de l'Afrique de l'Ouest, où nous espérons être le plus actifs possible pour le rétablissement d'une paix durable. Nous espérons notamment que, d'ici à fin octobre ou début novembre, un deuxième Sommet des pays riverains du fleuve Mano se tiendra à Rabat sous les auspices de Sa Majesté le roi Mohammed VI.

**Mme Løj** (Danemark) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Par ailleurs, les États de l'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie – et Chypre, Malte et la Turquie, pays associés, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen, l'Islande et la Norvège, souscrivent à cette déclaration.

La session de l'Assemblée générale de cette année a accordé à juste titre un degré élevé de priorité à l'Afrique. L'avènement de l'Union africaine (UA), la consolidation du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et les perspectives encourageantes qui ont récemment laissé entrevoir la fin de certains des opiniâtres conflits en Angola, en République démocratique du Congo, en Éthiopie et en Érythrée, en Sierra Leone et au Soudan, sont des progrès politiques remarquables qui pourraient être de bon augure pour l'avenir du continent africain et de ses peuples.

Nous avons ici, à l'ONU, déjà pu nous consacrer à des débats de fond sur les défis et les possibilités devant lesquels se trouve l'Afrique. La séance plénière de haut niveau qui a été consacrée le 16 septembre au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et l'examen du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 qui lui a fait suite ont bien montré l'ampleur des problèmes de développement auxquels est confrontée l'Afrique. Ils ont également fait apparaître à nouveau la nécessité d'un effort concerté de la part de la communauté internationale afin d'appuyer pleinement les efforts déployés par l'Afrique pour atteindre les objectifs de développement du Millénaire.

Je voudrais commencer par faire quelques brèves observations sur l'examen du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 qui vient de prendre fin. L'Union européenne se félicite du résultat des négociations qui se sont déroulées au sein du Comité ad hoc plénier. Nous avons tiré de ce Nouvel Ordre du jour des enseignements qui seront appliqués à la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat et à l'organisation de l'appui que le système des Nations Unies apportera à l'avenir au Nouveau Partenariat. En premier lieu, nous avons fermement établi le Nouveau Partenariat, en tant que cadre futur, sur lequel la communauté internationale, y compris le système des Nations Unies, devra faire porter ses efforts en vue du développement de l'Afrique. Deuxièmement, nous avons invité le système des Nations Unies à prendre des mesures cohérentes pour appuyer la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat au niveau des pays. Enfin, nous avons accepté d'inscrire à l'ordre du jour annuel de l'Assemblée générale un point unique et global sur le développement de l'Afrique.

Je voudrais maintenant aborder le rapport intérimaire du Secrétaire général (A/57/172) sur l'application des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique. L'Union européenne est résolue à collaborer avec ses interlocuteurs africains afin de renforcer les capacités régionales et locales en matière de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Actuellement, l'UE étudie les moyens de renforcer et d'élargir davantage l'appui en faveur du développement de la capacité africaine en matière de prévention et de règlement des conflits. Par ailleurs, l'UE est résolue à contribuer au renforcement et à la consolidation des opérations de soutien à la paix des Nations Unies et à venir en aide aux efforts de reconstruction après les conflits. Cette coopération repose sur le principe fondamental de la prise en main, qui signifie que c'est à l'Afrique qu'il incombe principalement de mener ces efforts. À cet égard, nous nous félicitons de l'initiative de paix et de sécurité du Nouveau Partenariat, y compris du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui repose sur ce principe et qui va réorganiser le cadre nécessaire au renforcement de la structure africaine de sécurité. À cet égard, nous reconnaissons également la contribution essentielle que devront apporter les organisations sous-régionales africaines au règlement des conflits. Il s'agit

là d'éléments importants pour l'intégration politique et économique de l'Afrique qui peuvent contribuer à garantir la paix et la prospérité sur ce continent.

Le rapport montre à juste titre comment la prolifération des armes, et des armes légères et de petit calibre en particulier, alimente les conflits. L'Union européenne s'emploie activement à essayer de prévenir l'accumulation excessive d'armes en Afrique. Mais, pour assurer la viabilité d'un effort, quel qu'il soit, il est clair qu'il faut mettre en place avec l'Union africaine et avec les organisations sous-régionales des mécanismes bien plus efficaces de limitation des armements.

La convoitise que suscitent les ressources naturelles est une autre source de conflit très manifeste en Afrique. À cet égard, l'Union européenne encourage la poursuite du Processus de Kimberley, qui contribue directement à la prévention des conflits en Afrique.

Enfin, nous félicitons l'Organisation des Nations Unies d'avoir décidé d'élargir son intervention face aux situations de conflit et de mener des efforts de consolidation de la paix en Afrique. Nous voyons l'Organisation comme un acteur très important dans ce domaine à l'échelle mondiale. La création du Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique et la création récente du groupe consultatif spécial du Conseil économique et social sur les pays africains sortant d'un conflit, offriront peut-être la possibilité de renforcer la coordination entre ces deux organes. Nous devons prendre en considération et appuyer les approches coordonnées et complémentaires du règlement des conflits, de la consolidation de la paix et du développement en Afrique préconisées par le Secrétaire général.

**M. Lancry** (Israël) (*parle en anglais*) : L'année écoulée a été décisive à bien des égards pour le continent africain et pour ses relations avec la communauté internationale. Non seulement plusieurs conflits importants ont évolué vers un règlement, mais le continent a lui-même pris des mesures radicales pour prendre en main sa destinée dans l'intérêt de ses 700 millions d'habitants.

Dans le domaine du règlement des conflits, cette année a vu de grands progrès dans le rétablissement de la paix et de la sécurité en Angola, en Sierra Leone et à la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Par ailleurs, divers autres éléments encourageants, en particulier

dans la République démocratique du Congo et le bassin du fleuve Mano et au Soudan, contribueront indiscutablement encore davantage au climat de paix et de stabilité lorsqu'ils porteront leurs fruits.

Aux yeux d'Israël, les récents événements politiques au niveau régional sont encore plus importants, car ils serviront de ciment aux progrès accomplis dans le domaine du règlement et de la prévention des conflits. En effet, on a souvent dit que le développement, et surtout le développement durable, étaient la meilleure assurance contre les conflits et que la paix et la sécurité étaient la meilleure toile de fond pour suivre des politiques de développement dynamiques. La plus éclatante d'entre elles est sans aucun doute la naissance de l'Union africaine, d'un côté, et le lancement du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), de l'autre.

Israël soutient sans réserve l'approche reflétée dans le rapport intérimaire du Secrétaire général, à savoir progresser d'une culture de réaction aux conflits à une culture de prévention. Ce changement consacre les idéaux les plus élevés de cette Organisation, tels qu'ils sont consacrés dans la Charte. La prévention réduit manifestement le coût économique et social des conflits ou, chose plus importante encore, ses coûts humains. Voilà l'idéal pour la réalisation duquel cette Organisation a été fondée – sauver l'humanité du fléau de la guerre – et Israël croit qu'il n'y a pas de meilleur moyen de protéger nos enfants des guerres de demain que de prévenir les conflits aujourd'hui.

De même des efforts notables sont accomplis pour établir une paix durable et promouvoir le développement durable. Il est significatif que le Sommet mondial pour le développement durable ait eu lieu sur le continent africain, soulignant ainsi non seulement l'engagement de l'Afrique en faveur des principes du développement durable mais aussi la reconnaissance par le monde entier que l'Afrique est un lieu approprié pour débattre de cette question cruciale.

Israël a toujours considéré que ses relations avec l'Afrique étaient une priorité absolue. Depuis la fin des années 50, Israël a cherché à construire des partenariats de développement avec les pays de l'Afrique subsaharienne qui avaient récemment accédé à l'indépendance. Bien qu'il soit lui-même encore un pays en développement, Israël a toujours été résolu à partager certaines des leçons durement acquises de ses

efforts d'édification nationale. Reconnaissons des conseils que nous avons reçus à nos tout débuts, nous avons pensé que la connaissance et l'expérience acquises ne nous appartenaient pas exclusivement mais que, bien plutôt, elles représentaient un bien détenu par Israël, qui devait être partagé si le besoin s'en faisait sentir.

C'est ainsi qu'est né le Centre international pour la coopération d'Israël (MASHAV), qui fut un des premiers exemples de coopération entre pays en développement. Aujourd'hui, près de cinquante ans plus tard, cette coopération est devenue une tradition et un engagement, plutôt qu'une simple expérimentation.

En raison de ces conditions de départ, les activités du MASHAV ont toujours été fondées sur l'idée que nous ne pouvions pas prétendre donner aux autres des leçons sur la question du développement; nous ne pouvions que renforcer les capacités, en particulier les capacités humaines, afin de permettre aux pays en développement d'appliquer leurs connaissances à leurs propres problèmes au niveau local. Il n'y a pas de réponse unique à toutes les situations qui se présentent dans chaque pays, que ce soit l'autonomisation des femmes, les interventions en cas de catastrophes naturelles ou le renforcement de la sécurité alimentaire. Le moins que nous puissions faire est de tenter de partager une approche du règlement des problèmes qui peut ensuite être appliquée dans un ou plusieurs contextes spécifiques. C'est la philosophie du MASHAV, et elle fonctionne depuis près d'un demi-siècle.

C'est précisément pour ces raisons qu'Israël se félicite de l'initiative consacrée par le Nouveau Partenariat. L'approche du Nouveau Partenariat, qui repose sur la coopération au niveau régional en vue d'optimiser l'allocation et de maximiser l'efficacité de ressources limitées, est positive et constitue à notre avis un grand pas en avant. De plus, l'élargissement du processus de développement de façon à inclure toutes les parties prenantes qui avaient été auparavant ignorées ou marginalisées est tout à fait primordial.

Israël est prêt à relever les défis soulevés par l'Afrique dans le Nouveau Partenariat et, si cela doit conduire à une exploitation plus efficace de nos efforts de coopération, ce n'en sera que mieux. Nous attendons donc avec intérêt la poursuite fructueuse de notre partenariat déjà ancien.

Israël remercie le Secrétaire général pour les efforts qu'ont nécessités les rapports, tout en félicitant les dirigeants africains des mesures importantes qu'ils ont adoptées pour prendre leur destin en main au cours de l'année écoulée. Au Moyen-Orient, nous considérons que l'optimisme est une question de survie, et je suis convaincu que pour chaque problème qui se pose – qu'il soit d'origine humaine ou naturelle – il existe un espoir si nous continuons sur la voie du respect mutuel, du soutien réciproque et des réalisations communes. Dans un monde interdépendant, il ne saurait y avoir de divisions artificielles et nous disons donc : l'avenir de l'Afrique est notre avenir; ses succès comme ses échecs sont ceux de toute la communauté internationale.

**M. Mra** (Myanmar) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait tout d'abord remercier le Secrétaire général pour son rapport complet sur les causes des conflits et la promotion de la paix et du développement durable en Afrique. Malgré leur potentiel et leurs vastes ressources humaines, les pays africains continuent de faire face aux défis les plus importants qui se posent au monde, et les efforts de développement sont plus en retard en Afrique que dans toute autre région du monde.

Les conflits, les maladies, la dette, la pauvreté et le sous-développement demeurent des caractéristiques de l'Afrique d'aujourd'hui. Cependant, en cette époque de mondialisation et d'interdépendance, l'Afrique devrait pouvoir profiter de la part qui lui revient des avantages de la mondialisation. Ma délégation estime que la communauté mondiale doit prêter une attention particulière à l'Afrique et nouer des partenariats plus solides avec la région.

L'intérêt que la communauté internationale porte à l'Afrique n'est pas un phénomène nouveau. Une des principales initiatives prises par l'ONU dans ce domaine a été le Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 46/151 du 18 décembre 1991, qui contenait une série d'engagements réciproques de la part des pays africains et de la communauté internationale pour accélérer la transformation, l'intégration et la diversification des économies africaines afin de réduire leur vulnérabilité aux chocs externes et d'accroître leur autonomie. Ma délégation souhaite exprimer sa profonde reconnaissance pour les travaux du Comité ad hoc plénier de l'Assemblée générale pour l'examen et

l'évaluation finale du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique et pour le rapport présenté par le Secrétaire général sur la question, ainsi que pour les recommandations et propositions en vue du lancement du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Néanmoins, les résultats de l'examen final, aux dires du Comité ad hoc, sont loin d'être satisfaisants et sont peu encourageants.

La paix et la stabilité sont des conditions sine qua non du développement durable dans toutes les régions du monde. Pourtant, l'histoire récente de l'Afrique n'a pas été totalement dépourvue de troubles civils et de conflits. Nous sommes cependant réconfortés d'apprendre que des progrès ont été effectués vers la restauration de la paix et de la stabilité dans certaines régions de l'Afrique. À cet égard, ma délégation salue les efforts inlassables déployés par le Secrétaire général de l'ONU, qui ont contribué à ces progrès.

Nous sommes encouragés par l'initiative du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) mise sur pied par les dirigeants africains lors de leur réunion au sommet en juillet 2001. Il s'agit d'une initiative qui leur est propre et qui facilitera le développement futur de l'Afrique. La paix, la sécurité, la démocratie et la bonne gouvernance, une meilleure gestion des affaires économiques et des entreprises, ainsi que la coopération régionale et l'intégration, autant de principes reflétés dans le Nouveau Partenariat, ouvriront sûrement la voie du développement futur de l'Afrique. La transformation de l'Organisation de l'unité africaine en Union africaine donne également un nouvel élan pour la coopération entre les pays africains en mettant l'accent sur l'intégration économique comme moyen de parvenir à une plus grande unité politique entre les nations africaines. À ce sujet, ma délégation se réjouit aussi de la Déclaration des Nations Unies sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (résolution 57/2), adoptée à la séance plénière de haut niveau de l'Assemblée générale du 16 septembre 2002.

L'Afrique doit relever des défis nombreux et redoutables pour parvenir au développement durable et ne pourra y parvenir qu'en adoptant une approche globale et à la fois diversifiée. Les principaux défis, pour l'Afrique, sont la réduction de pauvreté et de la faim et le traitement de maladies telles que le

VIH/sida, le paludisme et la tuberculose. Réduire de moitié le nombre des Africains vivant dans la pauvreté d'ici à 2015, comme le stipulent les Objectifs de développement du Millénaire, requiert un taux moyen de croissance économique annuelle d'au moins 7 %. Toutefois, le bilan des 10 dernières années a été bien en deçà de cette cible, avec un taux moyen d'environ 3 % seulement. L'Afrique doit stimuler sa croissance économique pour réduire la pauvreté et surmonter la faim, ce qui exigera des ressources considérables. Or, l'épargne privée est très faible en Afrique et la plupart des ressources requises proviennent de sources externes comme l'emprunt, l'aide publique au développement (APD) et les investissements étrangers directs. La récente réunion du G-8 à Kananaskis a suscité l'espoir de voir les pays développés accorder à l'Afrique une aide accrue afin de mettre en oeuvre l'initiative du Nouveau Partenariat. Même si l'on doit se réjouir que les pays industrialisés aient promis de porter leur aide publique au développement à 12 milliards de dollars d'ici à l'année 2006, dont la moitié pour l'Afrique, les pays industrialisés devraient également s'efforcer de l'accroître de manière à atteindre l'objectif convenu de 0,7 % du produit intérieur brut. L'Afrique, pour sa part, devra déployer tous les efforts possibles pour attirer davantage d'investissements étrangers directs en créant les conditions propices à de tels investissements.

La question de l'allègement de la dette de l'Afrique mérite une attention soutenue car il faut permettre à ce continent de libérer des ressources qui puissent être affectées au développement économique et aux dépenses sociales. Nous nous félicitons de l'Initiative de la Banque mondiale en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), qui contribuera à réduire l'endettement des pays africains. Nous sommes également encouragés par le fait que 22 pays d'Afrique qui ont apporté la preuve d'une gestion économique rationnelle et d'une bonne gouvernance verront leur dette réduite de 19 milliards de dollars. Nous lançons un appel en faveur d'une réduction plus rapide et plus importante de la dette des pays pauvres très endettés et d'un assouplissement des conditions imposées. Ma délégation partage l'analyse selon laquelle l'allègement de la dette, à lui seul et aussi généreux soit-il, ne peut pas garantir la soutenabilité de l'endettement à long terme. Une solution durable doit reposer sur des politiques solides, la bonne gouvernance, une approche prudente en matière de nouveaux emprunts et une gestion saine de la dette par les pays pauvres très

endettés, ainsi que sur un financement responsable de la part des créiteurs.

L'un des plus grands défis qu'affronte l'Afrique en ce moment est la menace représentée par la pandémie de VIH/sida. En effet, 70 % des cas d'infection par le VIH/sida sont signalés en Afrique, et la maladie y a fait 2,2 millions de morts en 2001 seulement. Cela non seulement a sérieusement entravé la productivité de la main-d'oeuvre et réduit l'espérance de vie mais aussi eu des conséquences économiques et sociales énormes. Ma délégation est encouragée de savoir que tous les organismes clefs du système des Nations Unies intègrent désormais la question du VIH/sida à leurs projets et programmes en Afrique et que la Banque mondiale a récemment alloué 1 milliard de dollars pour la réalisation de programmes contre le VIH/sida dans plusieurs pays d'Afrique, particulièrement en Afrique subsaharienne. La création par le Secrétaire général du Fonds mondial pour la santé et la lutte contre le sida est également une initiative louable. Alimenter le Fonds à hauteur des 7 à 10 milliards par an, comme envisagé, favoriserait grandement la lutte contre la pandémie du VIH/sida, surtout dans la région subsaharienne.

L'orientation future du développement en Afrique est clairement définie dans le Nouveau Partenariat, qui est une initiative lancée, menée et gérée par les Africains. Bien que la responsabilité première de la mise en oeuvre du Nouveau Partenariat incombe aux pays africains concernés, son succès dépendra d'une réponse concertée et cohérente à cette initiative de la part de la communauté internationale, y compris les organisations internationales et régionales, la société civile et le secteur privé. En conclusion, ma délégation voudrait exprimer son plein appui à l'effort de l'Afrique d'instaurer plus de paix et de stabilité et d'encourager la croissance et le développement durables grâce à sa propre initiative.

**Mme Pulido Santana** (Venezuela) (*parle en espagnol*) : L'examen conjoint des deux points de l'ordre du jour nous permet d'évaluer dans une perspective d'ensemble les résultats de l'aide fournie par la communauté internationale à l'Afrique afin qu'elle parvienne à une croissance et à un développement social et économique durables et atténuer les effets de frein que les conflits internes et transfrontières ont eus sur les pays à cet égard.

Les objectifs prioritaires du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 étaient de promouvoir un changement radical, une diversification et une croissance accélérée des économies africaines afin de les consolider et de les mieux intégrer à l'économie mondiale, ainsi que de promouvoir le développement humain et d'accroître l'emploi productif. Le programme reflétait les engagements et les responsabilités à la fois de l'Afrique et de la communauté internationales, fondées sur la reconnaissance du fait que le développement de l'Afrique est une responsabilité fondamentale des Africains eux-mêmes.

Pour atteindre ces objectifs, la communauté internationale s'est engagée à fournir un appui total et concret durant la décennie de mise en oeuvre et a reconnu que le produit intérieur brut du continent devait enregistrer un taux de croissance annuelle d'au moins 6 % pour parvenir à une croissance économique soutenue et durable.

Néanmoins, comme il ressort du rapport sur l'évaluation indépendante du programme, le taux de croissance n'a été que de 3 % pendant la grande partie de la décennie, soit bien en deçà du taux requis pour atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté.

Cette croissance insuffisante peut s'expliquer par l'échec de la communauté internationale à concrétiser ses promesses d'assistance; par la dépendance accrue à l'égard des produits de première nécessité; par le faible niveau des échanges commerciaux entre les pays africains; par le recul de leur participation aux exportations mondiales; par leur incapacité à profiter de manière significative des concessions en matière d'accès au marché; et par la dépendance croissante vis-à-vis de l'aide et du financement de la dette, qui résulte du déclin constant des recettes d'exportation.

En dépit de cette dure réalité, l'Afrique réaffirme sa confiance à l'égard de la communauté internationale. En septembre dernier, l'Assemblée générale a tenu une session plénière de haut niveau afin d'examiner la façon dont les Nations Unies pourraient apporter leur concours au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Pour que le Nouveau Partenariat remplisse ses objectifs et atteigne de meilleurs résultats que les initiatives antérieures, la communauté internationale dans son ensemble doit l'approuver et le soutenir, non pas sous la forme de

déclarations ou de simples expressions de solidarité, mais en s'engageant dans un partenariat avec l'Afrique, pour que celle-ci ait la possibilité d'atteindre ses objectifs de développement.

Les dirigeants africains ont conçu le Nouveau Partenariat sur la base d'une vision commune et d'une conviction ferme et partagée, selon laquelle il leur incombe de toute urgence d'éradiquer la pauvreté et de conduire leurs pays, à la fois individuellement et collectivement, sur la voie de la croissance et du développement durables, tout en participant activement à l'économie et au processus de prise de décisions politiques sur la scène mondiale. D'après cette vision d'une Afrique unie et forte, il est nécessaire de bâtir un partenariat entre les gouvernements et toutes les composantes de la société civile, y compris les femmes, les jeunes et le secteur privé, dans le but de promouvoir la solidarité et la cohésion.

Cela montre combien les Africains sont déterminés à se libérer, eux-mêmes et le continent, du sous-développement et de l'exclusion socioéconomiques dans le contexte de la mondialisation. On y parviendra à travers la démocratie, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme – sachant que la paix, la sécurité et la stabilité sont considérées comme des conditions préalables à la réalisation du développement et de l'intégration dans l'économie mondiale.

Le Président vénézuélien, Hugo Chávez Frias, a proposé la création d'un fonds humanitaire international dans son intervention au nom du Groupe des 77 et de la Chine lors de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui a eu lieu à Monterrey en mars dernier. Récemment, à l'occasion de la commémoration de la Journée mondiale de l'alimentation, organisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, il a réitéré la nécessité de créer un tel fonds, auquel seraient consacrés 10 % de la dette extérieure du monde en développement; 10 % des dépenses militaires; un certain pourcentage des confiscations opérées sur le trafic de drogues et la criminalité internationale organisée; et des ressources dégagées par une taxe sur les mouvements internationaux de capitaux spéculatifs. Les ressources offertes par un fonds de ce genre pourraient sauver de nombreuses vies humaines et aider beaucoup d'Africains à sortir de la pauvreté.



Du haut de cette tribune, et au nom de la République bolivarienne du Venezuela, nous réaffirmons la nécessité de créer un fonds humanitaire international. Un tel instrument contribuerait à éliminer les causes de conflit et à promouvoir une paix et un développement durables en Afrique et dans les autres régions du monde qui en ont besoin.

**M. Hassan** (Pakistan) (*parle en anglais*) : C'est un insigne honneur pour moi que de participer à cet important débat sous la direction du Président Jan Kavan.

Je remercie le Secrétaire général de son rapport sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, ainsi que de son rapport sur l'examen et l'évolution finals de l'exécution du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement en Afrique dans les années 90 et de son rapport sur l'exécution du Programme pour la deuxième décennie du développement industriel de l'Afrique.

L'Afrique est un continent vaste et diversifié. Les causes des conflits africains reflètent cette diversité et cette complexité. Ces causes s'étendent de l'héritage historique aux luttes intestines pour le pouvoir qui sont motivées par des raisons économiques. De même, l'Afrique reste l'une des régions les plus pauvres du monde. Sa pauvreté est encore exacerbée par le fardeau insupportable de sa dette extérieure, par la détérioration des termes de l'échange, par le recul de l'aide publique au développement, par la baisse des prix des produits de base, par le renforcement du protectionnisme dans les pays développés, et par l'impact négatif des programmes d'ajustement structurel.

Beaucoup d'initiatives ont été lancées par l'ONU en matière de paix et de sécurité, ainsi que dans plusieurs domaines du développement économique et social de l'Afrique. Malgré certains succès, la situation globale du continent africain ne s'est pas améliorée au cours des deux dernières décennies. Pauvreté, maladie, famine, absence de mise en valeur des ressources humaines, poids de la dette extérieure, conflits et dissensions demeurent les principaux obstacles au développement de l'Afrique.

L'Afrique affronte des défis considérables. Seule, elle ne peut pas y faire face. En fait, aucune région ou nation n'est capable de le faire seule. C'est pourquoi il incombe à la communauté internationale de soutenir

pleinement les efforts régionaux et nationaux visant à réaliser le double objectif de la paix et du développement dans la région africaine. L'Afrique a besoin d'être épaulée dans le traitement des causes profondes des conflits. Cela exige une concertation internationale à deux niveaux. Premièrement, il faut axer les efforts sur les aspects politiques et sécuritaires sous-jacents à l'instabilité qui règne sur le continent. Deuxièmement, les problèmes économiques et sociaux auxquels sont confrontées certaines régions de l'Afrique doivent être réglés au moyen de programmes d'aide étendus et assortis des ressources appropriées.

La prévention des conflits est une condition importante, mais non suffisante pour mettre en place une paix durable. Les mécanismes de règlement pacifique des différends, prévus par la Charte des Nations Unies, devraient être activés pour traiter les causes profondes des conflits, et notamment pour résoudre les différends larvés.

L'assistance au développement de l'Afrique est une condition préalable au succès de tout effort de développement en Afrique. Mais l'assistance perd toute sa valeur si elle est assortie de conditionnalités ou de dividendes politiques. Ni la paix ni le développement ne doivent être pris en otages. Sans le renforcement de l'aide publique au développement, l'accroissement des investissements, une solution durable au problème de la dette extérieure, l'accès au marché pour les produits et les services de la région africaine et l'intégration des pays africains dans l'économie mondiale, les efforts déployés pour mettre en place une paix et un développement durables ont peu de chance de porter leurs fruits. Si l'on veut atteindre les objectifs internationaux de développement en Afrique, il est nécessaire d'améliorer les indicateurs de développement sociaux et économiques dans les pays africains.

Conscients de leurs propres responsabilités, les pays africains ont élaboré un cadre intégré et global pour le développement de l'Afrique. Le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique donne des raisons d'espérer. Il présente une large vision de l'avenir de l'Afrique, contient une stratégie visant à atteindre cette vision et expose un programme d'action axé sur un grand nombre de domaines prioritaires.

Beaucoup d'éléments du Nouveau Partenariat, par exemple ceux qui concernent la paix et la sécurité, la réduction de la pauvreté, le développement

socioéconomique, la gouvernance et le développement des infrastructures, correspondent directement aux critères qui inspirent les programmes actuels de l'Organisation des Nations Unies dans les pays africains. Nous sommes satisfaits de ce que les Membres de l'Organisation des Nations Unies aient annoncé leur appui sans réserve au Nouveau Partenariat. Nous espérons que l'Organisation jouera elle aussi un rôle concret à l'appui du Nouveau Partenariat.

Aux yeux de ma délégation, l'engagement de la communauté internationale d'appuyer le Nouveau Partenariat et la promotion de la paix et de la prospérité en Afrique seront jugés à la mesure dans laquelle l'on réussira à passer des paroles aux actes, et il ne faut négliger aucun effort pour générer la volonté politique nécessaire à cette fin.

Lors du débat de haut niveau qui s'est tenu le 16 septembre, le Ministre des affaires étrangères du Pakistan a manifesté le plein appui du pays au Nouveau Partenariat. Ma délégation voudrait réitérer notre appui, non seulement au Nouveau Partenariat, mais aussi à d'autres initiatives similaires en vue de rétablir la paix et d'assurer le développement économique en Afrique. Toutefois, la communauté internationale doit compléter les initiatives africaines, en premier lieu en garantissant un accès accru des produits des pays africains aux marchés des pays développés. Deuxièmement, il faut accélérer et accroître l'allègement de la dette des pays africains pauvres, voire annuler purement et simplement leur dette. La proposition de convertir le solde de la dette publique des pays africains les plus démunis en dons mérite d'être examinée avec sérieux. Troisièmement, il faut accroître la production agricole et renforcer la sécurité alimentaire de l'Afrique, qui doit pouvoir disposer des technologies et des ressources nécessaires afin de

garantir son développement. Quatrièmement, les investissements en ressources humaines en Afrique doivent être accrus. Enfin, il faudra mobiliser des ressources financières adéquates. L'Afrique a besoin de 20 à 30 milliards de dollars supplémentaires par an pour pouvoir réduire de manière appréciable le problème de la pauvreté. Les objectifs du Nouveau Partenariat ne seront pas réalisables si nous ne garantissons pas de flux financiers suffisants à l'Afrique.

Le Pakistan, pour sa part, a toujours appuyé les aspirations politiques et économiques de l'Afrique. Nous sommes fiers d'avoir participé à plusieurs opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Afrique. Notre personnel militaire et civil a participé aux opérations des Nations Unies en Somalie, en Namibie, au Libéria, au Sahara occidental et, plus récemment, en Sierra Leone. Le Pakistan continuera d'offrir un appui moral et matériel aux pays d'Afrique. Notre programme d'assistance technique pour l'Afrique est un processus continu qui tend notamment à former de jeunes professionnels dans différents domaines.

**Le Président par intérim** (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur les points 33 et 41 de l'ordre du jour.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen des points 33 et 41 de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 17 h 35.*